



SNUDI-FO 13

Logiciel ARIA : Equipes Educatives , PAI , PPS, ... la réponse de l'administration

Lors de l'entrevue avec le DASEN du 17 octobre 2012, le SNUDI-FO 13 a rappelé son opposition au fait qu'un logiciel puisse remettre en cause les droits des enseignants.

Rappelons que, sous prétexte que le logiciel ARIA ne permet pas d'attribuer un remplaçant pour un personnel qui n'est pas réellement absent, des brigades qui remplaceraient, par exemple, un maître assistant à une équipe éducative, ne percevraient pas d'indemnités puisque aucun enseignant ne serait absent.

- Le SNUDI-FO a demandé si la nouvelle version du logiciel annoncée avait été mise en place.
- L'administration nous a répondu que la dernière version d'ARIA intègre une fonctionnalité "pédagogique" qui pourra être utilisée par les IEN ... qui le jugeront utile.
- Il semble donc que le logiciel ne doive plus être un obstacle à ce que les remplaçants perçoivent l'ISSR pour des remplacements de réunions pédagogiques, même lorsque le collègue remplacé n'est pas enregistré comme "absent".
- Toutefois, le fait que ce soit à l'appréciation de l'IEN risque d'entraîner des situations disparates, pour le SNUDI-FO, toute réunion d'équipe éducative, PAI, PPS, ... doit pouvoir se faire sur le temps de travail et impliquer automatiquement le remplacement des collègues concernés et le versement de l'ISSR au remplaçant.

Centralisez au syndicat tous les problèmes rencontrés !